

Face à un nouvel abus : tant d'années de démarches et de persévérance pour obtenir informations, reconnaissance, demande de pardon et réparation!

Après avoir dénoncé le prêtre qui a abusé de moi au milieu des années soixante, je me suis confié à un autre prêtre et plus tard à des psychothérapeutes, des psychanalystes ! Aucun ne m'a suggéré de le dénoncer à la police ! Pour eux, comme pour moi alors, je devais m'en sortir uniquement par un travail psychothérapeutique sur moi-même. Après des dizaines d'années de thérapie, avec le développement des connaissances sur les séquelles des traumatismes et leur traitement, avec aussi, **en 2008**, le rappel de mes souvenirs en lisant dans la presse les affaires de pédophilie liées à l'Église catholique, j'ai pris conscience d'une lacune dans mes démarches et j'ai demandé un rendez-vous à Monseigneur Genoud, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Commission SOS prévention : un début sidérant !

Ce dernier m'a demandé de passer devant la Commission SOS Prévention avant qu'il ne me reçoive. Reçu **en 2009** par deux des membres, j'ai été sidéré par la première question de la présidente mettant en avant ma solitude au moment où le pervers a commencé à me tourner autour ! Malgré cela, j'ai pu décrire mon vécu et répondre aux questions : un dossier de 17 pages ! Après quelques mois, la Commission m'a demandé l'autorisation de transférer mon dossier au Supérieur de l'ordre religieux auquel était rattaché ce prêtre, appelons-le l'ORDRE. J'ai refusé, choqué de voir qu'après avoir déplacé les prêtres pédophiles, c'est les dossiers qu'on déplaçait.

J'ai alors réalisé vraiment que j'avais été abusé, comme NP, par un de ces missionnaires qui dirigeaient dans le monde tant de pensionnats et qui ont dû abuser au long des années de centaines d'enfants et d'adolescents. Les Supérieurs de cette congrégation faisaient partie de ceux qui minimisaient les traumatismes causés par leurs confrères et refusaient d'accepter leur responsabilité. Ainsi leur Provincial écrit dans **sa lettre circulaire du 16.12.2010**, à propos des articles parus en décembre 2010 dans la presse suisse romande : *« Il ne faut pas accorder trop d'importance à ces articles, relatifs aux agissements de notre ex-confrère Le P. F. (son prédécesseur), qui a été saisi de l'affaire, a été judicieusement conseillé en la matière par la commission « SOS Prévention » ... Nous n'avons rien à cacher, mais nous n'avons pas non plus à céder aux prétentions financières émises ».*

En **mai 2012**, j'ai finalement transmis moi-même mon dossier au provincial actuel, en précisant dans ma lettre : *« J'attends de votre part, le dernier geste réparateur : une reconnaissance publique de la responsabilité de votre institution et une participation au tiers des dépenses (...) et je vous demande de consulter ce dossier (...) »*

Touché, mais pas responsable

Dans sa réponse du **14 juin 2012**, le Provincial a écrit qu'il a été profondément touché par ce que j'avais vécu et reconnu que le prêtre qui avait abusé de moi était un très grand pervers : les supérieurs de l'époque *« ont mis du temps à percevoir le déséquilibre psychologique de GC »* et *« ont pris les mesures les plus appropriées pour le faire soigner (...) et, devant l'échec de la thérapie, pour le dénoncer à Rome (...) »* car *« Il est devenu absolument incontrôlable : les rapports médicaux soulignent son extrême intelligence, hélas mise au service de ses plus bas instants ».*

Durant toutes ces années, avant comme après son exclusion, les supérieurs n'en n'ont rien dit à personne, le laissant tranquillement aller dans les familles en se présentant comme prêtre, célébrant la messe dans la paroisse et même dans la chapelle du curé d'Ars ! Ainsi il a pu abuser de moi et d'autres enfants et adolescents. Mais le Provincial « *réfute donc catégoriquement l'allégation selon laquelle les Pères de l'époque (...) ont couvert les agissements de GC* ». Il ne reconnaît aucune responsabilité de sa congrégation.

S'étant débarrassés de ce grand pervers, les prédécesseurs du Provincial n'ont pas eu le souci de le dénoncer à la police pour protéger d'autres victimes ni à avertir les familles que GC fréquentait en Suisse et en France de sa perversité. Encore en 2012, dans cette réponse, le Provincial défend l'institution et ignore les demandes de la victime. Je dois le relancer par deux fois, la deuxième fois début **octobre 2012** avec accusé de réception : "*Quand dans votre réponse, vous ne revenez même pas sur mes deux demandes essentielles, c'est à mes yeux un acte de déni vis-à-vis des victimes : vous restez centré sur ce que vous croyez être les intérêts de votre congrégation*".

J'obtiens le **23 octobre** une réponse claire de la part du Provincial :

« *Après avoir pris l'avis du Conseil provincial, je suis aujourd'hui en mesure de vous répondre : À votre première demande (reconnaissance publique et dédommagement financier) et pour des raisons que je vous ai exposées dans ma lettre du 14 juin, la réponse est non. À votre seconde demande (accès au dossier complet) la réponse est : non. Est-il besoin de préciser qu'il ne vous sera pas utile de vous déplacer jusqu'à XX ?* »

Alors que d'autres victimes étaient accueillies, reçues par le supérieur ou par l'évêque, entendaient des demandes de pardon et bénéficiaient d'indemnités réparatrices, les victimes de l'ORDRE se voient renvoyées à leur traumatisme et à leurs souffrances, dans la paix du seigneur ! Ainsi en **septembre 2013**, je terminais mon témoignage par cette question : « Les autorités de cette congrégation craignent-elles que la reconnaissance de leur responsabilité morale les amène à indemniser des centaines ou des milliers de victimes ? »

Nouvelle relance argumentée

Un an plus tard, le dossier de GC ayant été retrouvé dans les archives de l'évêché, je dispose de nouvelles données qui relancent mon légitime besoin d'information. Le **14 septembre 2014**, je renouvelle ma demande de précisions sur

- la nature des agissements de GC connus des prédécesseurs
- les démarches qu'ils ont entreprises face à ces agissements et leurs dates précises jusqu'au jour où il a été relevé de ses vœux et de ses obligations sacerdotales.

Le **4 octobre 2014**, tout en demandant un partage de l'information, le Provincial, qui a étudié le dossier de CG avec plus d'attention, précise que, pour l'unique affaire mentionnée, les agissements relèvent de l'homosexualité, avec les mêmes prétextes que ceux évoqués par les autres abusés, et évoque « (...) *comme en 'justification' de ces pratiques, un total délire mystique (...)* » et confirme les dates du début des démarches et de la réduction à l'état laïc. « *GC a totalement échappé au contrôle de ses Supérieurs, et il a produit des 'faux'. Une totale double vie. Aucun fait de pédophilie n'est mentionné.* »

Il termine en évoquant le projet d'indemnisation de la Conférence des Évêques Suisses (CES) et celui résultant des démarches du Groupe SAPEC.

Dans la première partie de ma réponse du **5 novembre 2014**, je reviens sur les propos et les refus du Provincial. Je rappelle la fausse date donnée pour l'exclusion de GC et la disparition des pièces du dossier. Je dis mes interrogations sur les autres agissements de GC (un seul cas d'homosexualité et voilà déjà le dossier à Rome, en 1960 ?) et le comportement des supérieurs de l'époque. J'évoque la diversité des indemnisations d'un pays à l'autre et exprime mes attentes et demandes : *Intervenir en faveur d'une procédure qui amène l'institution au niveau des victimes ; Œuvrer pour le soulagement des victimes plutôt que la protection des abuseurs et assumer et reconnaître la responsabilité morale de l'ORDRE et notamment :*

- *Reconnaître et réparer les abus de GC.*
- *Reconnaître et réparer le nouvel abus provoqué par ses paroles et comportements récents*
- *Présenter des excuses aux victimes dans la prochaine lettre de Provincial Circulaires 2014.*

Troisième relance

A cette lettre non recommandée de novembre 2014, il n'y eut pas de réponse. Dans une nouvelle **relance du 17 juin 2015**, je montre une nouvelle preuve de ma persévérance, rappelle mon besoin de savoir et de comprendre (je vais fêter mes 70 ans !), souligne que la société évolue face au secret et redemande l'accès aux archives, puisque le Provincial a écrit en décembre 2010, à ses confrères : « ... *Nous n'avons rien à cacher, (...)* et que la CES notamment a donné accès aux dossiers qui contenaient des informations sur eux aux « enfants placés et maltraités ». Pourquoi pas la Congrégation de l'ORDRE ? Je termine en renouvelant les attentes et les demandes de ma lettre du 5 novembre 2014.

Le même jour, je fais parvenir au Pape François à Rome un document intitulé : *Le parcours de deux des abusés mineurs d'un prêtre de l'ORDRE- La négation de la pédophilie ecclésiastique continue chez l'ORDRE*. La lettre d'accompagnement revendique information, réparation et accès au dossier de GC au Vatican.

Une rencontre et une demande inattendues

Le **23 octobre 2015**, après la Conférence publique de Gabriel Ringlet *Abus sexuels dans l'Église - Oser faire face* organisée par l'Association du Groupe SAPEC, le Provincial s'approche de moi, se présente, et exprime des excuses pour ce qui s'est passé et une demande de pardon au nom de sa congrégation et en son nom propre. Il me propose de convenir d'un entretien en tête-à-tête. Je refuse : ce n'est plus l'heure des secrets ! Ce sera donc avec un tiers au moins de mon côté.

Cet entretien a lieu à Fribourg le **12 décembre 2015**, chacun accompagné d'un témoin. Le Provincial donne des informations plus précises sur ce qui s'est passé entre 1959-1966. Il me remet une copie de la lettre adressée au provincial de l'ORDRE de l'époque. En lisant cette lettre datée du 16 janvier 1966, je découvre enfin ce que ce capucin a fait alors que j'étais à l'hôpital, suite à un accident de ski qui m'avait évité de rentrer chez mes parents où vivait alors GC !

Des agissements pathologiques connus avant l'ordination

Le **10 avril 2016**, je reçois du Provincial des documents et une nouvelle demande de pardon.

- Les documents attestent que GC présentait des agissements sexuels pathologiques dès avant son ordination et confirment que les provinciaux successifs avaient toujours naïvement espéré que GC s'en sortirait à travers les solutions thérapeutiques ou géographiques imposées, sans réel contrôle.
- Dans la lettre accompagnatrice, le Provincial conclut : « Voilà Monsieur Georges, je mesure de plus en plus la souffrance des victimes de prêtres pédophiles, à la lecture des différentes affaires (...). Je vous ai fait du mal par la dureté de mes écrits – ce dont je vous demande encore une fois pardon – et j'ose espérer ne pas être complice de ce système qui a broyé tant de vies »

Le **22 novembre 2016**, le Provincial m'invite par courriel à la cérémonie de Prière et Pénitence organisée à Sion par la CES en faveur des victimes d'Abus sexuels dans le contexte ecclésial. Le Provincial propose une rencontre à cette occasion.

Le **2 décembre 2016**, je communique ma réponse par courriel : « Je n'y serai pas ! Je fais partie des victimes pour qui les prières de l'Église réveillent fortement le contexte des abus. C'est dans le cadre de la CECAR que vous rencontrerez l'autre victime et moi-même ».

Le **10 septembre 2017**, j'envoie enfin ma requête à la CECAR accompagnée d'une présentation détaillée de mes démarches entre 2009-2017, résumées ci-dessus, pour obtenir information, reconnaissance, réparation et assurance de prévention et pour préciser mes attentes et mes demandes dans le cadre de la procédure de conciliation avec le Provincial.

1. Demande d'informations complémentaires à Rome

J'attends du Provincial ou/et de son successeur qu'ils obtiennent le dossier complet sur GC et qu'ils s'engagent à me remettre une copie complète.

2. Recherches sur les agissements de GC entre 1960 et 1965

Il est aujourd'hui reconnu que les supérieurs de l'époque ne surveillaient pas les agissements de GC : Il convient que les dirigeants de l'ORDRE entreprennent des recherches sérieuses auprès des personnes, paroisses, institutions où il a été envoyé. Aujourd'hui ce que certains n'osaient pas dénoncer pourrait l'être !

3. Demande de reconnaissance publique

Reconnaître publiquement que les supérieurs laissaient « courir » GC entre 1960 et 1965, et que trois personnes mineures au moins à notre connaissance ont été abusées et marquées à vie : la responsabilité morale de l'ORDRE est impliquée ; ils doivent la reconnaître.

4. Demande de reconnaissance des erreurs et du « mal fait par la dureté de ses écrits »

M. le Supérieur doit revenir sur sa déclaration de fin décembre 2010 dans sa lettre Provinciale Circulaires en reconnaissant, dans une nouvelle lettre à ses confrères, ses erreurs, ses paroles injustes et blessantes à l'égard des victimes et la demande de pardon qu'il a faite en son nom et en celui de l'ORDRE.

5. *Participer à la réparation financière des victimes*

L'ORDRE participe au fonds de réparation de la CES et des congrégations. Ce sera le cas pour ce qui me concerne. Un versement particulier est demandé en faveur d'une victime si blessée qu'elle ne veut pas se présenter à la CECAR.

6. *Obtenir informations et garanties sur les mesures de prévention de l'ORDRE*

Les missionnaires administrent de nombreux collèges et écoles, des centres sociaux, prêchent dans les paroisses et multiplient les œuvres sociales et humanitaires dans tous les continents. Selon l'Annuaire pontifical de 2007, la congrégation comptait 257 maisons pour 1253 religieux dont 695 prêtres.

Je demande de recevoir des informations et garanties sur les mesures de surveillance, de sanction et de prévention des abus sexuels prises par l'ORDRE dans toutes leurs institutions.

7. *Demande de réparation financière*

Le traumatisme causé par la perversité de GC et celui vécu plus récemment par la réaction de l'ORDRE et leurs conséquences sont incommensurables, contrairement à l'estimation des dépenses thérapeutiques ! Pour ce qui me concerne, je laisse les conciliateurs décider du montant de l'indemnité.

Georges

Septembre 2017